

Haut-Doubs : Répit pour le renard



Le préfet du Doubs vient de retirer le renard de la liste des animaux nuisibles pour 117 communes du département. Il ne pourra donc plus être piégé, déterré ou détruit, c'est une première victoire pour les protecteurs de la nature regroupés au sein du Collectif Renard Doubs.

Dans ces communes l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2019 ne considère plus le renard comme "susceptible d'occasionner des dégâts". Il ne fait donc plus partie de la liste des animaux nuisibles. Conséquence: sur le territoire de ces communes, le renard ne pourra plus être piégé, déterré ou détruit. Il reste en revanche chassable comme tout autre gibier pendant le période d'ouverture de la chasse, du 1^{er} juin à fin février. Cela laisse au renard trois mois de répit total, en mars avril et mai.

Les 117 communes sont situées dans le Haut Doubs, ce sont toutes les communes dans lesquelles au moins un agriculteur a signé un contrat de lutte contre les campagnols. Car le renard, de par son régime alimentaire, est un auxiliaire précieux dans cette lutte. La décision a été préparée en amont dans le cadre d'un compromis entre chasseurs agriculteurs, et protecteurs de la nature au sein de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.

Le renard n'a encore jamais bénéficié d'une telle protection dans le Doubs.

Un quart des renards tués chaque année dans le Doubs l'était dans le cadre de son statut de nuisible. Les 117 communes représentent 20 % des communes du Doubs, mais 30 % de la surface du département. "Le renard n'a encore jamais bénéficié d'une telle protection dans notre département" souligne Didier Pépin, le porte-parole du Collectif Renard Doubs, "les chasseurs et les agriculteurs ont fait un pas en avant, on espère que la décision va faire boule de neige". A l'initiative de ce collectif, 1800 personnes avaient écrit au préfet pour lui demander de retirer le renard de la liste des nuisibles.

Selon Didier PEPIN du Collectif Renard Grand Est, "*ces nouvelles sont encore loin d'être entièrement satisfaisantes, elles constituent cependant un premier pas vers le retrait total du renard de la liste des nuisibles et nous espérons pouvoir vous apporter d'autres avancées dans les prochains mois*".

Source : France Bleu

Franck Vigna
Porte parole du Collectif Renard Grand Est
Téléphone : 06 20 18 52 22
<https://www.renard-roux.fr/>



Moselle : Parc animalier de Sainte-Croix



Le Parc animalier de Sainte-Croix en Moselle vient de créer son fonds de dotation "Sainte-Croix Biodiversité"

L'objectif de ce fonds de dotation est de récolter des fonds pour soutenir des programmes de conservation au niveau local, national et international.

Le Collectif Renard Grand Est, régulièrement invité en ce lieu, peut bénéficier cette année d'un don de 1500 euros.

Pour cela il faut présenter un projet en faveur du renard roux que le collectif portera (expo, coup de com, mesure de "conservation" sur le terrain, etc.).

Toutes vos idées sont donc les bienvenues et notez que grâce à vos dons, aux stands, etc., il reste près de 3000 euros sur le compte du collectif que nous pouvons additionner à ce projet.

Franck Vigna
Porte parole du Collectif Renard Grand Est
Téléphone : 06 20 18 52 22
<https://www.renard-roux.fr/>

Parc Animalier de Sainte-Croix
57 810 Rhodes
France
<https://parcsaintecroix.com/>